

Psychologue Unité d'Accueil Pédiatrique Enfant en Danger (UAPED) (volet pédiatrique)

1. Identification du poste

Fonction	Psychologue référent UAPED
Service	Pédiatrie, UAPED (volet pédiatrique)
Pôle	Femme Mère-enfant
Code métier du répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière	10P10
Correspondance statutaire (corps) Correspondance statutaire (catégorie)	Corps des psychologues Catégorie A

2. Présentation de l'établissement

Situé sur le territoire de santé du Littoral, le CHD est l'établissement support du GHT du Dunkerquois et de l'Audomarois qui comprend, outre le CHD, le Centre Hospitalier de la Région de St-Omer, l'Hôpital Maritime de Zuydcoote et le Centre Hospitalier d'Aire-sur-la-Lys

Le CHD est un établissement de santé certifié classe A par la HAS.

Au sein d'un campus de 6 hectares en cœur de ville, le CHD propose :

- Des activités de court séjour de médecine et de chirurgie avec un plateau technique de haut niveau,
- Les activités de Gynécologie-Obstétrique, de Néonatalogie et d'Orthogénie au sein de la maternité,
- Un hébergement médico-social (EHPAD)
- Un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI et IFAS)
- Un Centre de Planification Familiale
- Un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

La capacité d'accueil du CHD s'élève à 761 lits et places, dont 420 lits MCO. L'établissement est organisé en 6 pôles d'activités cliniques et médico-techniques.

Budget d'exploitation : 206 000 000 €.

Le CHD emploie, en 2023, 2060 professionnels non médicaux et 219 professionnels médicaux.

3. Mission et activité

Préambule

Le service de pédiatrie générale regroupe les activités d'hospitalisations et de consultations pour les enfants de 1 mois à 18 ans. Il dispose d'un service d'urgences pédiatriques.

Le repérage et la prise en charge pluridisciplinaire des situations de négligences et mauvais traitements physiques, psychologiques et sexuels des nourrissons, enfants et adolescents sont des missions de service public prioritaires qui nécessitent, au sein du service de pédiatrie, l'organisation d'un parcours de soin adapté et spécialisé.

La démarche nationale de consensus pour un vocabulaire partagé de la maltraitance indique qu'il y a **maltraitance** d'un enfant ou d'un adolescent « *lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action, compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux, et/ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitances peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non ; leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations* ». Selon la Haute Autorité de santé (HAS), plus de 80 % des mauvais traitements sont infligés au sein de la famille. La maltraitance est caractérisée par son début souvent précoce et sa chronicité.

Mission générale d'une UAPED

Les unités d'accueil pédiatrique enfant en danger (UAPED) regroupent, dans les services de soins pédiatriques ou pédopsychiatiques des centres hospitaliers, des ressources soignantes spécialisées en santé de l'enfant et de l'adolescent et une salle d'audition adaptée. **Ces unités permettent le soin et le « prendre soin » dès la première rencontre, l'accueil et le recueil de la parole du mineur victime dans des conditions adaptées et sécurisantes**, ainsi que l'organisation, en tant que de besoin, de son éventuelle protection administrative ou judiciaire dès son arrivée sur place.

Spécificités de l'UAPED du Centre hospitalier de Dunkerque

L'UAPED du Centre hospitalier de Dunkerque est composée de deux unités fonctionnelles :

- L'UAPED (volet pédiatrique) créée sur instruction DGOS de 2021
- L'UAPED-APMJ (volet-médico-légal) unité fonctionnelle depuis 2010 créée en partenariat avec la Voix de l'Enfant.

Dans son volet pédiatrique

L'UAPED (pédiatrique) a pour objet d'offrir, dans un lieu unique et adapté, avec du personnel spécialement formé :

- Un accueil du mineur victime
- Un parcours spécialisé de soins et une protection adaptée à la situation ; un traitement des situations d'urgence
- Une prise en charge globale, médicale, psychologique et sociale

Dans son volet médico-légal

Lorsque la situation donne lieu à un traitement judiciaire, l'UAPED permet une prise en charge médico-légale assurée par le médecin légiste de l'unité de médecine légale (UML) et l'accueil pédiatrique médico-judiciaire (UAPED-APMJ).

L'APMJ organise en particulier et de manière spécifique l'accueil et la prise en charge des mineurs victimes de violences sexuelles de 4 à 16 ans révolus : auditions Mélanie des services d'enquête (officiers de police judiciaire des services de police et gendarmerie de toute la juridiction de Dunkerque) dans une salle spécialement aménagée et adaptée mise à disposition et équipée d'un local de supervision, examens médico-légaux, examens psychologiques exclusivement sur réquisitions judiciaires.

Dans son volet ressources

L'UAPED (pédiatrique et médicolégale) répond au-delà des missions premières aux professionnels de la santé et de la justice qui souhaiteraient une hospitalisation ou une consultation médicale dans une situation de danger ou de risque de danger repéré. Elle constitue ainsi une ressource de proximité spécialisée pour les professionnels du territoire confrontés à cette question des mineurs victimes de violences.

L'UAPED s'articule par ailleurs elle-même avec l'équipe régionale de référence du CHRU.

a. Mission générale du psychologue référent UAPED (pédiatrique)

Le psychologue rattaché au service de pédiatrie et à l'UAPED (volet pédiatrique) participe dans son champ de compétences au repérage, au dépistage, à l'évaluation pluridisciplinaire intra-hospitalière et à l'orientation thérapeutique des situations de mauvais traitements ou enfants en danger en amont d'un signalement aux autorités administratives ou judiciaires ou d'un dépôt de plainte. Il intervient également dans les situations d'urgence avec ou sans OPP.

Ce professionnel référent travaille en étroite collaboration avec l'équipe médicale et pluridisciplinaire du service de pédiatrie, celle de l'UAPED et le médecin coordinateur. Elle assure également à ses côtés une fonction complémentaire de coordination entre les acteurs soignants, médico-sociaux et judiciaires, pour une prise en charge au sein de l'UAPED articulée, fluide et adaptée aux besoins du mineur et à sa situation.

b. Activités

Avec la famille et le patient :

- Réalise les consultations psychologiques individuelles et entretiens parents / nourrisson / enfant / adolescent
- Intervient et traite les urgences suite à alerte ou / et situation à risques d'enfants en danger
- Met à jour les données cliniques dans le dossier patient
- Rédige dans le dossier patient des comptes rendus relatifs aux observations, aux entretiens et aux interventions
- Référence et organise son activité aux fins d'élaboration du rapport d'activité UAPED

Avec les différents intervenants en interne :

- Participe aux transmissions de l'équipe de soins intra hospitalière pour information et retour des prises en charge urgentes et non urgentes

- Restitue des données de l'analyse clinique
- Participe aux staff UAPED
- Participe aux réunions de service, institutionnelles et synthèses : participation à l'élaboration du projet UAPED et amélioration du parcours et de la qualité des soins de l'enfant pris en charge
- Participe (sur sollicitation) auprès des autres services hospitaliers pour les situations de maltraitance des mineurs (maternité, gynécologie, orthogénie, néonatalogie etc...)

Avec les intervenants extérieurs

- Travaille en lien avec l'équipe de liaison de l'espace adolescent et le service de pédopsychiatrie 59101 de l'EPSM des Flandres (CMP du secteur) et autres ressources du territoire pour orientation des suivis thérapeutiques (CAMPs, CMPP, médecins et psychologues libéraux)
- Travaille en lien avec les services du département du Nord (UTPAS, CRIP, PMI) et/ou les services d'enquête (police, gendarmerie), le tribunal judiciaire ; les autres partenaires et associations du réseau de soins
- Coordonne, en collaboration avec l'équipe UAPED, l'intervention des interlocuteurs internes et externes sur le territoire de santé (établissements de santé, libéraux, réseaux, associations) dans le respect du secret médical, du secret professionnel et de l'éthique hospitalière tout au long du parcours de prise en charge

Temps de formation, information, recherche (FIR)

- Accueille et forme des stagiaires psychologues
- Participe à des activités de sensibilisation et de formation des professionnels
- Actualise ses connaissances théoriques dans les différents domaines de compétences clinique et psychopathologique et dans le champ de la maltraitance en particulier ; groupes de supervision clinique

4. Compétences requises

Savoirs-requis

- Psychologie clinique
- Psychopathologie du nourrisson de l'enfant et de l'adolescent
- Maltraitance, victimologie, psycho-traumatologie

Savoir-faire requis

- Observer le patient et les interactions avec son entourage
- Conduire des entretiens cliniques avec les enfants et leur famille
- Repérer, évaluer et analyser les situations enfants en danger
- Coordonner ses actions au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Rédiger les comptes rendus et/ou signalements aux autorités compétentes administratives et judiciaires en coordination avec l'équipe UAPED
- Orienter les prises en charge thérapeutiques
- Sensibiliser et former les stagiaires et professionnels des équipes de soins ; ainsi que celles du réseau

Savoir-être requis

- Sens de l'écoute, empathie
- Qualités humaines propres à la relation d'aide et spécifique au psycho-traumatisme

- Discréction professionnelle
- Aptitude et appétence pour le travail en équipe pluridisciplinaire, capacités relationnelles d'adaptation et d'intégration
- Qualité rédactionnelle
- Autonomie, rigueur
- Flexibilité, disponibilité, adaptabilité
- Résilience au regard de la charge mentale qu'impliquent les prises en charge de mauvais traitements à enfants

5. Position dans la structure

Liens hiérarchiques

Sous l'autorité hiérarchique du directeur du Centre hospitalier de Dunkerque représenté par le directeur des ressources humaines

Liens fonctionnels internes au service

- Médecin chef de service de pédiatrie
- Médecin pédiatre coordonnateur de l'UAPED

6. Contraintes de fonctionnement

Temps de travail

Temps partiel - 0,5 ETP - Repos fixe samedi et dimanche – RTT

Autres contraintes de fonctionnement

Aménagement du temps de travail nécessitant une grande adaptabilité aux spécificités des missions.

7. Nature et niveau de formation

Master 2 ou DESS de Psychologie clinique et psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent
Expériences professionnelles dans le champ de la maltraitance à enfants, victimologie et psycho-traumatologie.